



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE BAZAS**

L'an deux mille vingt-et-un, le seize février, le Conseil Municipal dûment convoqué le 10 février 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres en exercice :	27
Membres présents :	25
Procurations :	2
Suffrages exprimés :	27
Votes Pour :	27
Vote contre :	0
Abstention :	0

Étaient présents : Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, Mme Isabelle BERNADET, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Laurent SOULARD, Mme Florence DUSSILLOLS, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEFAUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, M. Laurent JOUGLENS, Mme Mélanie MANO, M. Jacques DELLION, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, Mme Marie-Agnès SALOMON, M. Sébastien LATASTE, Mme Sylvie BADETS.

Étaient excusés : M. Julien RIVIERE (Procuration à Mme Isabelle BERNADET),
Mme Amandine BARBERE (procuration à Mme Sonia CILLARD-CARRARA)

Secrétaire de séance : Isabelle BERNADET

N° DE_2021_023

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS – suppression et création de postes

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services de la Ville de Bazas.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité Technique.

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs suite aux différents départs (retraite ou licenciement p/inaptitude), Madame le Maire propose de supprimer les postes vacants suivants, validés par le comité technique dans sa séance du 18 janvier 2021 :

Filière administrative :

- 1 poste de bibliothécaire à TC – catégorie A
- 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à TNC (17h30) – catégorie C

Filière sociale :

- 1 poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à TC – catégorie C
- 1 poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à TNC 31 h – catégorie C

Filière animation :

- 1 poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à TNC 11 h – catégorie C

Filière technique :

- 1 poste d'adjoint technique à TNC 17 h – catégorie C

Afin de conforter certains services, il convient de porter la durée de temps de travail de deux agents titulaires avec leur accord :

- de l'emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe de 21 heures à TEMPS COMPLET,
- et celui de l'emploi d'adjoint d'animation principal de 2^e classe de 32 h à TEMPS COMPLET entraînant les créations et suppressions de postes suivants :

Filière technique :

- Création d'1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe **à temps complet**,
et suppression du poste occupé au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à 21 heures)

Filière animation :

- Création d'1 poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe **à temps complet**
et suppression du poste occupé d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à 32 heures

et pour renforcer le service comptabilité, il est proposé à l'assemblée :

Filière administrative :

- Création d'1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à TNC 20/35°.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ces créations et suppressions de postes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Vu, la loi n° 84-53 du 26 janvier modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 34 et 97
- Vu, le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;
- Vu, le tableau des effectifs
- Vu, la consultation de la commission RH du 18 janvier 2021 ;
- Vu, l'avis favorable du Comité Technique du 18 janvier 2021 ;

DECIDE la mise à jour du tableau des effectifs **à compter du 1er mars 2021**, par la suppression et la création des postes indiqués ci-dessus.

ADOpte le nouveau tableau des effectifs joint en annexe.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente qui est approuvée à **l'unanimité**.

Le Maire,

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*
- *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus et ont signé le registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Isabelle DEXPERT

